

Préambule, Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée

La population de l'Ontario et son gouvernement :

croient en des soins axés sur les résidents;

demeurent engagés à l'égard de la santé et du bien-être des Ontariens et des Ontariennes qui vivent dans des foyers de soins de longue durée au moment présent et qui y vivront à l'avenir;

préconisent une étroite collaboration et le respect mutuel entre les résidents, leurs familles et amis, les fournisseurs de foyers de soins de longue durée, les fournisseurs de services, les fournisseurs de soins, les bénévoles, la collectivité et les gouvernements en vue de garantir que les soins et les services fournis répondent aux besoins des résidents ainsi qu'aux besoins de chacun d'entre eux sur le plan de la sécurité;

reconnaissent que le principe de l'accès aux foyers de soins de longue durée repose sur l'évaluation des besoins;

croient fermement en la responsabilisation et la transparence des pouvoirs publics comme moyen de démontrer que les foyers de soins de longue durée sont dirigés et exploités d'une façon qui reflète l'intérêt public et qui favorise une prestation efficace et efficiente de services de grande qualité pour tous les résidents;

croient fermement en des normes claires et uniformes en matière de soins et de services, lesquelles sont appuyées par un solide système axé sur la conformité, l'inspection et l'exécution;

reconnaissent l'obligation de prendre des mesures lorsque les normes ou exigences prévues par la présente loi ne sont pas respectées ou que les soins, la sécurité et les droits des résidents peuvent être compromis;

déclarent leur engagement à l'égard de la conservation et de la promotion d'un hébergement de qualité qui offre un milieu sûr, confortable et familial et assure une haute qualité de vie pour tous les résidents des foyers de soins de longue durée;

reconnaissent que les services en matière de soins de longue durée doivent respecter la diversité des collectivités;

respectent les exigences de la *Loi sur les services en français* en desservant la collectivité francophone de l'Ontario;

reconnaissent l'importance qu'il y a à promouvoir la fourniture de soins et de services aux résidents dans un environnement qui favorise une amélioration constante de la qualité;

s'engagent à favoriser la prestation des services de foyers de soins de longue durée par des organismes sans but lucratif.